

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 et pour les délibérations n°6 à 11 sous la présidence de Madame Magali LOISEAU – Vice-Présidente déléguée..

Présents : Christophe HOGARD jusqu'à la délibération n°5 - Franck GAUTHIER jusqu'à la délibération n°5 - Magali LOISEAU – Angélique RICHARD – Odile PINEAU – Alexandre BEAUNE - Jean-Michel LUMEAU - Laydie PASQUIER - Amélie PASQUIER (sauf à la délibération n°5) - Marie-Thérèse ABINAL - Françoise PINEAU - Christophe VILLENEUVE – Alain CHENOIR – Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU
Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR
Bénédicte GARDIN – Jean-Louis LAUNAY - Christelle BOURMAULT - Elodie BRANGER – Marie-Annick MENANTEAU - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14 à la délibération 1 – 13 à la délibération 2 – 14 aux délibérations 3 et 4
- 13 à la délibération 5 – 12 à partir de la délibération n°6

Nombre d'administrateurs votants : 17 à la délibération 1 – 16 à la délibération 2 – 17 aux délibérations 3 et 4
- 16 à la délibération 5 – 15 à partir de la délibération n°6

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

• **11 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE** - Rapporteur : Odile PINEAU

Vendée Numérique, ainsi que les acteurs publics vendéens, ci-après nommés les « Adhérents », ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant au développement des usages numériques autour de la collecte et la gestion de données, par le biais d'une infrastructure très bas débit et de son cœur de réseau associé.

Pour mettre en œuvre ce projet de réseau de bas débit et des capteurs associés, et afin de s'affranchir des risques d'incompatibilités techniques entre le réseau très bas débit et les capteurs, une consultation publique unique est proposée par Vendée Numérique. Cette consultation a pour objet de conclure un accord-cadre mixte comprenant :

- un marché subséquent pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un réseau très bas débit et d'un cœur de réseau, sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Numérique.

- une partie à bons de commande pour la fourniture, la pose et les prestations associées aux capteurs. Cette partie est mise en œuvre dans le cadre d'une centrale d'achat intermédiaire au sens de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, proposée par Vendée Numérique pour que chaque collectivité puisse acquérir des capteurs compatibles avec le réseau très bas débit.



Département de la Vendée

En conséquence, et en application de la délibération du Conseil d'administration de Vendée Numérique n° D-2a-01-12-2023, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat.

La convention d'adhésion à la Centrale d'achat en précise les modalités d'adhésion.

Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- sollicitation de l'adhérent pour participer à la démarche,
- sourcing et élaboration du cahier des charges, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de passation,
- rédaction des pièces constitutives des marchés (règlements de consultation, cahiers des clauses particulières, actes d'engagement, cahiers des clauses techniques particulières...),
- organisation de l'ensemble des opérations de sélection,
- réalisation des opérations d'analyse des offres et d'attribution permettant de sélectionner le(s) titulaire(s),
- présentation du dossier à l'organe décisionnel compétent de Vendée Numérique, lorsque la réglementation l'exige,
- gestion administrative des opérations de fin de consultation (avis d'attribution, envoi au contrôle de légalité, signature et notification des marchés),
- information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés,
- transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés ou accords-cadres conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution,
- archivage des pièces de marché,
- appui lors de la mise en place du / des contrats, le cas échéant.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique et d'approuver la convention d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Madame la Présidente propose au Conseil d'administration de bien vouloir :

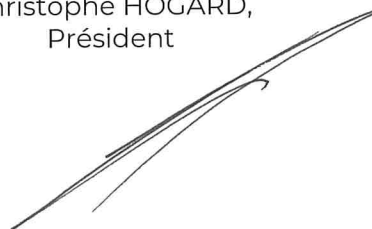
- adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique,
- approuver la convention d'adhésion à intervenir,
- autoriser le Président, ou la Vice-présidente, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 04 AVR. 2024

Transmis en Préfecture le : 04 AVR. 2024

